



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2008 A 20h00**

Etaient présents : Jean-Pierre TAITE, Paul TRIOMPHE, Andrée PLENIER, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Sylvie MATHIEU, Christian VILAIN, Yves TROUILLEUX, Henri NIGAY, Pascal BERNARD, Thérèse CROZILLARD, Denise FAFOURNOUX, Georges REBOUX, Mireille LEBON, Marc NOALLY, Raymonde DUPUY, Sylvie DESSERTINE, Christophe GARDETTE, Frédéric VOURIOT François De BECDELIEVRE, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, Marie-Thérèse GIROUD et Louis CHAPUIS.

Avaient donné procuration : Marianne DARFEUILLE à Frédéric VOURIOT, Catherine POMPORT à Sylvie DELOBELLE, Maryline ROCHE à Sylvie MATHIEU, Benoît GARDET à Marie-Thérèse GIROUD et Annie PASCAL à Mady BONNEFOND

Etait absent : néant

Secrétaire de séance : Sylvie DELOBELLE

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les condoléances du Conseil Municipal à Monsieur GARDET qui a perdu la semaine dernière son beau-père et à Madame DESSERTINE qui a perdu son père il y a une dizaine de jours.

O – COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- 1 Démissions de Sylviane CHARBONNIER, Francesca ZUCCARELLO, Sylvain GIRAUDIER (pour remplacer Sylviane CHARBONNIER), Marie-Jo DEMARE (pour remplacer Francesca ZUCCARELLO) et Yves GERIN (pour remplacer Sylviane CHARBONNIER)** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes démissions et souhaite la bienvenue à Marie-Thérèse GIROUD pour remplacer Sylviane CHARBONNIER et Louis CHAPUIS pour remplacer Francesca ZUCCARELLO.

FINANCES

- 2 Création d'un groupement de commandes entre la commune de FEURS et le CCAS :**

Afin de faciliter la gestion des marchés à souscrire par les personnes publiques, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés publics, la ville de FEURS et le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de FEURS souhaitent créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des marchés publics. Monsieur TRIOMPHE, Adjoint aux Finances, propose de signer avec le CCAS, une convention de groupement de commandes, laquelle a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement. Monsieur TRIOMPHE propose que la ville de Feurs soit désignée en qualité de coordonnateur du groupement. Cinq types de besoins à mutualiser ont été identifiés :

- Services de télécommunications
- Fourniture de produits d'entretien
- Fourniture de carburant
- Entretien des véhicules
- Maintenance et vérification des sécurités incendie

Chaque membre du groupement règlera la part des marchés lui incombant. En conséquence Monsieur TRIOMPHE demande :

- d'approuver la convention de groupement de commandes constitué entre la Ville de Feurs et son CCAS ;
- d'approuver la désignation de la Ville de Feurs, en tant que coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention constitutive ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations et à signer les marchés du groupement de commandes

Accord à l'unanimité pour la création d'un groupement de commandes entre la commune de Feurs et le CCAS

3 Décisions modificatives pour l'exercice budgétaire 2008 :

A/ Décisions modificatives pour le budget du Centre d'hébergement :

Vu le budget primitif voté le 30 janvier 2008,

Vu la délibération du 25 juin 2008 portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2008, afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la fin de l'exercice, Monsieur TRIOMPHE soumet au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante qui a pour objet :

- en investissement : la reprise du résultat 2007 (129 862 €) et des provisions pour des travaux (19 862 € et 110 000 €).
- en fonctionnement :
- la reprise du résultat 2007 (302 €),
- des économies sur le chapitre 011 liées à une baisse d'activité,
- 11 858 € au chapitre 012 en raison du remplacement d'un agent en accident du travail, et en raison du surcoût de cotisation concernant un agent titulaire ayant remplacé un agent contractuel,
- 3 874 € pour le remboursement des salaires liés à l'accident du travail,
- 6 000 € en moins sur le chapitre 70 et 800 € en moins sur le chapitre 75 en raison d'une baisse d'activité,
- une augmentation de la subvention d'équilibre du budget communal de 11 482 €.

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
011 - charges à caractères générales	-3 000	0	002 - excédent de fonctionnement	302	0
012 - charges de personnel	11 858	0	013 - atténuation de charges	3 874	0
			70 - ventes de produits	-6 000	0
			74 - subvention d'exploitation	11 482	0
			75 - produits gestion courante	-800	0
Total Dépenses	8 858	0	Total Recettes	8 858	0
	8 858			8 858	

Section d'investissement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
21 - immobilisations corporelles	19 862		001 - excédent d'investissement	129 862	
23 - immobilisations en cours	110 000				
Total Dépenses	129 862	0	Total Recettes	129 862	0
	129 862			129 862	

Monsieur Gilles BERNARD constate que le centre d'hébergement ne fait pas le plein et demande à Monsieur le Maire s'il y a un projet pour relancer l'activité de cet établissement. Monsieur le Maire répond que 2009 sera une année d'audit, de réflexions et à ce jour aucune décision n'est prise sur le devenir du centre d'hébergement.

Accord à l'unanimité pour cette décision modificative

B/ Décisions modificatives pour le budget du Lotissement Faubourg Saint-Antoine

Vu le budget primitif voté le 30 janvier 2008,

Vu la délibération du 25 juin 2008 portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2008, afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la fin de l'exercice, Monsieur TRIOMPHE propose la décision modificative n°1 suivante qui a pour objet uniquement l'intégration du déficit d'investissement de l'année 2007.

Section d'investissement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
001 - déficit d'investissement	141 941	0	35 - variation de stock	0	141 941
Total Dépenses	141 941	0	Total Recettes	0	141 941
	141 941			141 941	
Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
71 - variation de stock	0	141 941	77 - produits exceptionnels	141 941	0
Total Dépenses	0	141 941	Total Recettes	141 941	0
	141 941			141 941	

Accord à l'unanimité pour cette décision modificative

C/ Décisions modificatives pour le budget du service des eaux :

Vu le budget primitif voté le 30 janvier 2008,

Vu la délibération d'intégration des résultats du compte administratif 2007 du 25 juin 2008,

Vu la décision modificative n° 1 du 25 juin 2008, afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la fin de l'exercice, Monsieur TRIOMPHE explique la décision modificative n° 2 suivante qui a pour objet :

- en investissement :

diminution de crédits de 127 023 € au chapitre 23 en raison de travaux non réalisés, annulation de l'emprunt inscrit au chapitre 16 de 127 023 €.

- en fonctionnement :

inscription de 5 000 € au chapitre 65 pour la prise en compte de produits irrécouvrables, inscription de 5 000 € au chapitre 77 correspondant à des pénalités de retards sur des travaux.

Section d'investissement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
23 - immobilisations en cours	-127 023	0	1641 - emprunts et dette	-127 023	0
Total Dépenses	-127 023	0	Total Recettes	-127 023	0
	-127 023			-127 023	
Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 2		Chapitre	DM 2	
	réel	ordre		réel	ordre
65 - charges de gestion courante	5 000		77 - produits exceptionnels	5 000	
Total Dépenses	5 000	0	Total Recettes	5 000	0
	5 000			5 000	

Accord à l'unanimité pour cette décision modificative

D/ Décisions modificatives pour le budget assainissement :

Vu le budget primitif voté le 30 janvier 2008,

Vu la délibération d'intégration des résultats du compte administratif 2007 du 25 juin 2008,

Vu la décision modificative n° 1 du 25 juin 2008, afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la fin de l'exercice, Monsieur TRIOMPHE soumet au conseil municipal la décision modificative n° 2 suivante qui a pour objet :

- en investissement :

au chapitre 21 : 20 278 € pour des travaux sur la pompe de secours de la station et 891 € pour l'achat d'un nettoyeur haute pression,

au chapitre 23 : suppression de travaux inscrits au budget et qui ne seront pas réalisés,

au chapitre 16 : suppression de l'emprunt inscrit au budget primitif

- en fonctionnement :

chapitre 022 : réduction des dépenses imprévues de 2 820 € pour faire face aux nouvelles dépenses,

chapitre 65 : 5 000 € pour des produits irrécouvrables à prendre en charge,

chapitre 67 : 2 820 € suite à des annulations de permis de construire de l'année 2007 et donc des PRE correspondantes,

chapitre 77 : 5 000 € qui correspondent à une régularisation de TVA (5,5 % au lieu de 19,6 %) sur la prestation de transport des boues.

Section d'investissement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
21 - immobilisations corporelles	21 169	0	16 - emprunts et dettes	-592 466	
23 - immobilisations incorporelles	-613 635	0			
Total Dépenses	-592 466	0	Total Recettes	-592 466	0
	-592 466			-592 466	

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
022 - dépenses imprévues	-2 820	0	77 - produits exceptionnels	5 000	0
65 - charges de gestion courante	5 000	0			
67 - charges exceptionnelles	2 820	0			
Total Dépenses	5 000	0	Total Recettes	5 000	0
	5 000			5 000	

Accord à l'unanimité pour cette décision modificative

E/ Décisions modificatives pour le budget du transport urbain :

Vu le budget primitif voté le 30 janvier 2008,

Vu la délibération du 25 juin 2008 portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2007, afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la fin de l'exercice, Monsieur TRIOMPHE informe l'assemblée délibérante sur la décision modificative n° 1 suivante qui a pour objet :

- en investissement, la reprise du résultat 2007.

- en fonctionnement :

la reprise du résultat 2007,

des crédits complémentaires concernant les frais de location de car et concernant le carburant pour la navette,

les frais de carte grise de la nouvelle navette,

une économie de crédits au niveau de l'entretien de la navette et au niveau des charges de personnel.

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
011 - charges à caractères générales	738		002 - excédent de fonctionnement	70	
012 - charges de personnel	- 668				

Total Dépenses	70	0	Total Recettes	70	0
	70			70	
Section d'investissement					
libellés	DM 1		libellés	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
Chapitre 21 - immobilisation corporelle	9	0	001 - Excédent antérieur	9	0
Total Dépenses	9	0	Total recettes	9	0
	9			9	

Accord à l'unanimité pour cette décision modificative

F/ Décisions modificatives pour le budget principal :

Vu le budget primitif voté le 30 janvier 2008,

Vu la délibération d'intégration des résultats du compte administratif 2007 du 25 juin 2008,

Vu la décision modificative n° 1 du 25 juin 2008, afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la fin de l'exercice, Monsieur TRIOMPHE propose la décision modificative n° 2 suivante qui a pour objet :

- en investissement :
 - suppression de la subvention d'équipement au CCAS pour le projet de l'épicerie sociale au chapitre 21 (-70 000 €),
 - inscription au chapitre 21 de 519 954 € en dépenses réelles pour des ajustements de dépenses d'investissement dont l'acquisition de la maison rue de la Loire, du matériel informatique pour l'école du 8 mai, la sonorisation..., et 80 000 € en dépenses d'ordre pour l'intégration des travaux en régie du parc municipal,
 - inscription au chapitre 23 de 299 202 € dont 255 202 € de provisions pour des travaux de voirie et 44 000 € pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la Boissonnette,
 - 90 000 € au chapitre 27 pour la constatation de la dette de FEURS METAL concernant la vente du terrain et le paiement différé,
 - inscription de 649 785 € au chapitre 024 – cessions : maison Corsin, appartement du Forum, bâtiment en faveur de l'entreprise Thivat, Feurs Métal et divers matériel,
 - régularisation du compte 16 emprunts et dettes de – 5 613 € concernant les revenus des crédits baux qui sont terminés,
 - inscription du virement de la section de fonctionnement pour 274 984 €.
- en fonctionnement :
 - réduction des dépenses imprévues de 75 000 € afin d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 011 suite aux inondations,
 - 85 401 € au chapitre 011 dont 75 000 € pour les inondations, le reliquat soldant la restauration de la maison de la commune avec une augmentation des recettes en contre partie,
 - 2 236 € au chapitre 012 concernant du personnel extérieur (chantiers d'insertion),
 - 34 528 € au chapitre 65 dont 11 482 € pour la subvention d'équilibre supplémentaire au budget du centre d'hébergement, 600 € pour des subventions aux associations et 22 546 € pour des travaux du SIEL (Château du Palais et coffrets forains),
 - 5 000 € sur le chapitre 66 suite à la répercussion de la hausse des taux sur les emprunts à taux variable,
 - 299 € au chapitre 67 pour régularisation,
 - 44 678 € au chapitre 70 en raison de recettes réalisées des services supérieures aux recettes budgétisées,
 - 80 000 € au chapitre 72 pour l'intégration des travaux en régie du parc municipal,
 - 40 110 € au chapitre 73 en raison de recettes supérieures concernant les taxes sur les droits de mutation,
 - 84 234 € au chapitre 74 dont 70 000 € concernant la Caisse d'Allocations Familiales en raison du versement de 2 années par les contrats Enfance et Jeunesse (2007 et 2008),
 - 13 626 € au chapitre 75 suite à l'augmentation de certains baux et a des recettes supplémentaires de certains services,

- 54 800 € au chapitre 76 qui concerne les produits de placement de l'année 2008,
- 10 000 € au chapitre 77 pour une régularisation d'annulation de mandats de 2007,
- Et un virement de 274 984 € à la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	D.M. 1		Chapitre	D.M. 1	
	Réel	Ordre		Réel	Ordre
20 - Immobilisations incorporelles	-70 000	0	021- Virement de la section de fonctionnement	0	274 984
21 - Immobilisations corporelles	519 954	80 000	024 - cessions	649 785	
23 - Immobilisations en cours	299 202	0	10 - affectation en réserve	0	0
27 - autres immobilisations financières	90 000	0	13 - subvention d'investissement	0	0
		0	16 - emprunts et dettes assimilées	-5 613	0
TOTAL	839 156	80 000	TOTAL	644 172	274 984
	919 156			919 156	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	D.M. 1		Chapitre	D.M. 1	
	Réel	Ordre		Réel	Ordre
022 - dépenses imprévues	-75 000	0	70 - Produits des services du domaine	44 678	0
023 - Virement à la section d'invest.	0	274 984	72 - travaux en régie		80 000
011 - Charges à caractère général	85 401	0	73 - Impôts et taxes	40 110	0
012 - Charges de personnel et assimilé	2 236	0	74 - Dotations et participations	84 234	0
65 - Autres charges de gestion courante	34 528	0	75 - Autres produits de gestion courante	13 626	0
66 - charges financières	5 000		76 - produits financiers	54 800	
67 - charges exceptionnelles	299	0	77 - produits exceptionnels	10 000	0
TOTAL	52 464	274 984	TOTAL	247 448	80 000
	327 448			327 448	

Accord à l'unanimité pour cette décision modificative

4. Tarifs 2009 :

A/ Tarifs 2009 pour les prestations des services techniques :

Vu la délibération du 14 décembre 2005 ayant fixé les derniers tarifs, Monsieur TRIOMPHE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

ELEMENTS	TARIFS 2008	TARIFS 2009
Véhicules avec conducteurs : coût horaire		
camion	25.50 €	27.00 €
Tracteur	21.00 €	23.00 €
Cylindre vibrant	23.00 €	25.00 €
Tractopelle	34.30 €	36.00 €
Epareuse	35.30 €	38.00 €
Compresseur	19.50 €	22.00 €
Manitou	21.40 €	24.00 €
Main d'œuvre service opérationnel	19.45 €	20.00 €
Bureau d'étude	24.20 €	28.00 €
Travaux publics : Terrassement		
Sous trottoir et chaussée (en m ²)	22.60 €	23.00 €

En pleine terre (en m²)	16.20 €	17.00 €
Remise en état de fossé (en ml)	6.50 €	7.50 €
Remise en état d'accotement (en m²)	6.50 €	7.50 €
Travaux publics : Reprise de fondations		
Sous trottoir (en m²)	11.30 €	13.00 €
Sous chaussée (en m²)	17.00 €	19.00 €
Travaux publics : béton		
Béton bitumeux trottoirs (en m²)	20.30 €	21.00 €
Béton bitumeux chaussées trafic léger (en m²)	23.60 €	25.00 €
Béton bitumeux chaussées trafic lourd (en m²)	29.20 €	31.00 €
Enrobé provisoire (en T)	113.20 €	120.00 €
Travaux publics : revêtements divers		
Dallage béton monolithique (en m²)	46.10 €	51.00 €
Dallage basal tine (en m²)	77.60 €	90.00 €
Dallage porphyre (en m²)	96.30 €	115.00 €
Pavage porphyre (en m²)	85.60 €	103.00 €
Pavage porphyre et carrage (en m²)	88.90 €	107.00 €
Revêtement béton (en m²)	16.20 €	26.00 €
Divers		
Participation pour non réalisation d'aires de stationnement	12 510.00 €	12 850.00 €

Monsieur CHAPUIS constate que ces tarifs servent très peu ; Monsieur le Maire confirme cette remarque mais explique que l'adoption de ces prestations doit-être faite si besoin est.

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

B/ Tarifs 2009 pour l'eau potable :

Vu la délibération du 14 décembre 2005 ayant fixé les derniers tarifs,
Considérant l'importance des travaux à réaliser sur le budget eau potable, Monsieur TRIOMPHE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

EAU POTABLE	TARIFS 2008	TARIFS 2009
Prime fixe	25.00 €	25.80 €
0 à 50 m3	1.35 €	1.40 €
51 à 150 m3	1.47 €	1.50 €
151 m3 à 6 000 m3	1.58 €	1.60 €
supérieur à 6 001 m3	1.06 €	1.10 €

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

C/ Tarifs 2009 pour les compteurs d'eau :

Vu la délibération du 14 décembre 2005 ayant fixé les derniers tarifs,
Considérant l'augmentation du prix d'achat des compteurs, Monsieur TRIOMPHE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

Désignations	Tarifs 2008	Tarifs 2009
location compteur diamètre 15	10.00 €	10.50 €
location compteur diamètre 20	11.00 €	13.00 €
location compteur diamètre 30	26.00 €	28.00 €
location compteur diamètre 40	41.00 €	44.00 €
location compteur diamètre 60	100.00 €	105.00 €
location compteur diamètre 80	120.00 €	125.00 €
location compteur diamètre 100	145.00 €	150.00 €
location compteur diamètre 150	200.00 €	220.00 €
taxe de fermeture et d'ouverture	19.45 €	20.00 €

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

D/ Tarifs 2009 pour l'assainissement :

Vu la délibération du 14 décembre 2005 ayant fixé les derniers tarifs,
 Considérant l'importance des travaux à réaliser sur le budget assainissement, Monsieur TRIOMPHE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

	TARIFS 2008	TARIFS 2009
prime fixe	12.50 €	12.90 €
tranche de 0 à 6000 m3	1.36 €	1.40 €
tranche de 6001 à 12000 m3	1.08 €	1.12 €
tranche de 12001 à 24000 m3	0.82 €	0.84 €
tranche supérieure à 24001 m3	0.68 €	0.70 €

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

E/ Tarifs 2009 pour la participation de raccordement à l'égout :

Vu la délibération du 20 juin 2002 qui a instaurée la prime de raccordement à l'égout,
 Vu la délibération du 14 décembre 2005 ayant fixé les derniers tarifs,
 Considérant l'importance des travaux à réaliser sur le budget assainissement, Monsieur TRIOMPHE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

		TARIFS 2008	TARIFS 2009
Maisons individuelles	100 % de la base	1 000.00 €	1 100.00 €
Les appartements des immeubles	50 % de la base	500.00 €	550.00 €
Les bâtiments dont la destination est artisanale, commerciale, entrepôts commerciaux, locaux industriels qui n'ont pas vocation d'habitation mais qui possèdent un point d'eau au moins.	50 % de la base	500.00 €	550.00 €

Les bâtiments à vocation d'hébergement (pension de famille, hôtels, motels, colonies de vacances, foyers de jeunes travailleurs, personnes âgées, travailleurs immigrants...)	20% de la base par chambre sans toutefois excéder deux fois la base	200.00 €	220.00 €
Les immeubles à vocation sociale construits par des offices publics d'HLM de crédit immobilier coopérative de production ou définis en tant que tel.	100 % de la base	1 000.00 €	1 100.00 €

La base du montant est le tarif maisons individuelles

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

F/ Tarifs 2009 pour le transport urbain :

Vu l'arrêté du 29 novembre 1977 ayant pour objet la création d'une régie de recettes pour le transport urbain,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant fixé les derniers tarifs,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 sachant que le billet sera valable toute la journée pour la navette :

	TARIFS 2008	TARIFS 2009
le billet	0.46 €	0.50 €
le carnet de 12 billets	4.60 €	5.00 €

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

G/ Tarifs 2009 des droits de place de la fête foraine pour les différentes manifestations :

Vu la délibération modifiée du 09 février 1962 ayant pour objet la création d'une régie pour les droits de place,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant pour objet la modification des tarifs des droits de place de la fête foraine pour les différentes manifestations,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Monsieur TRIOMPHE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

ELEMENTS	UNITE	TARIFS 2008	TARIFS 2009
les 100 premiers m ²	m ² /jour	0.40 €	0.41 €
de 101 à 200 m ²	m ² /jour	0.35 €	0.36 €
supérieur à 201 m ²	m ² /jour	0.25 €	0.26 €
occasionnel forain	forfait/jour	15.00 €	20.00 €
installation séjour jusqu'à 2 caravanes	forfait	20.00 €	25.00 €
installation séjour par caravane sup.	forfait	20.00 €	20.00 €

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

H/ Tarifs 2009 pour l'occupation du domaine public :

Vu la délibération modifiée du 09 février 1962 ayant pour objet la création d'une régie pour les droits de place,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant pour objet la modification des tarifs d'occupation du domaine public, considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Monsieur TROUILLEUX, Adjoint au Commerce, propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 tout en faisant remarqué que ces tarifs sont très bas comparativement à d'autres villes de notre département :

mètre carré	TARIFS 2008	TARIFS 2009
les 10 premiers	gratuit	gratuit
à partir du 11ième	2.55 €	3.00 €

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

I/ Tarifs 2009 pour les droits de place des marchés hebdomadaires :

Vu la délibération modifiée du 09 février 1962 ayant pour objet la création d'une régie pour les droits de place,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant pour objet la modification des tarifs des droits de place des marchés hebdomadaires, Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Monsieur TROUILLEUX propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

ELEMENTS		UNITE	TARIFS 2008	TARIFS 2009
Passagers	Banc simple	mètre linéaire/par marché	0.40 €	0.41 €
	Banc double	mètre linéaire/par marché	0.60 €	0.62 €
Abonnés	Banc simple	mètre linéaire/par marché	0.23 €	0.24 €
	Banc double	mètre linéaire/par marché	0.32 €	0.34 €
droit fixe électricité		par marché	0.20 €	0.50 €

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

J/ Tarifs 2009 de la bibliothèque :

Vu l'arrêté du 04 novembre 1982 ayant pour objet la création d'une régie de recettes pour la bibliothèque,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant fixé les derniers tarifs,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Monsieur le Maire, propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

CATEGORIE	TARIFS 2008	TARIFS 2009
Carte enfant, étudiant et portage à domicile dans le cadre des portages de repas	6.60 €	6.70 €
carte adulte	11.20 €	11.30 €
carte famille	20.30 €	20.30 €
Classes écoles CCF	gratuit	gratuit
Classes écoles hors CCF	gratuit	gratuit
duplicata de carte	1.02 €	1.10 €
pénalité de retard par semaine au delà des 3 semaines règlementaires	1.02 €	1.10 €

Monsieur le Maire demande également d'accorder la gratuité pour une carte d'abonnement annuel enfant pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privée de FEURS rentrant en CE1. Cette carte sera distribuée toutes les années à la rentrée scolaire ; l'accès à la bibliothèque pour un livre par élève pour les écoles publiques de FEURS et de la communauté de Communes, à condition que le groupe se déplace au moins une fois dans l'année.

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

K/ Tarifs 2009 pour le Musée :

Vu la délibération modifiée du 17 juillet 1953 ayant pour objet la création d'une régie pour le musée,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant pour objet la modification des tarifs du musée,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

ELEMENTS	UNITE	TARIFS 2008	TARIFS 2009
Plein tarif	Personne	3.00 €	3.00 €
Tarif réduit	Personne	1.00 €	1.00 €
Visite libre groupe adulte	Personne	1.00 €	1.00 €
Visite guidée groupe adulte	Personne	2.30 €	3.00 €
Visite libre groupe enfant	Personne	1.00 €	1.00 €
Visite guidée et / ou animation enfant	Personne	2.30 €	2.50 €
brochure archéologique			1.50 €

Le tarif réduit (hors visite guidée) s'applique :

- aux enfants à partir de 12 ans,
- aux étudiants jusqu'à 26 ans,
- aux détenteurs du passeport patrimoine,
- aux groupes d'adultes en visite libre,
- aux groupes scolaires hors de Feurs en visite libre,
- aux groupes correspondants des classes de Feurs,
- sur présentation du carton d'invitation pour les expositions temporaires,
- lorsqu'une seule expo est en place.

La gratuité s'applique annuellement :

- le deuxième dimanche du mois animation comprise,
- aux groupes scolaires de Feurs,
- aux enfants de moins de 12 ans,
- aux amis du patrimoine,
- aux étudiants en histoire de l'Art / Archéologie,
- aux membres ICOM / professeurs en pré-visite,
- aux accompagnateurs de groupes,
- aux chômeurs et Rmistes,
- au collectif des offices de tourisme et aux porteurs de la carte office de tourisme,
- aux correspondants étrangers des scolaires de Feurs,
- aux familles des exposants d'associations,
- à toutes les manifestations culturelles nationales,
- pour la semaine de la fête de la Science,
- à la médiation dans les écoles.

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

L/ Tarifs 2009 pour le Camping Municipal :

Vu l'arrêté du 17 juin 1981 ayant pour objet la création d'une régie de recettes pour le camping,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant fixé les derniers tarifs,

Vu la délibération du 25 juin 2008 ayant pour objet la modification de tarifs pour les parcelles équipées d'un compteur pour les caravanes,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Madame MATHIEU, adjointe à la Vie Associative, propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009:

Désignation	Tarifs 2008	Tarifs 2009
TARIFS PAR JOUR		
Campeur	2.54 €	2.60 €
Enfant (-de 10 ans)	1.22 €	1.25 €
Chien	0.61 €	1.00 €
Véhicule tourisme	2.24 €	2.30 €
Camping car avec services	4.37 €	4.45 €
Camping car sans service		9.60 €
Moto	1.22 €	1.25 €
Emplacement	2.75 €	2.80 €
Véhicule utilitaire	19.80 €	20.20 €
Double essieu	19.80 €	20.20 €
Remorque ménagère	11.17 €	11.40 €
Voiture visiteurs + 1 heure	2.54 €	2.60 €
Visiteur		0.50 €
ELECTICITE PAR JOUR		
plus de 10 ampères	3.05 €	3.10 €
PERMANENTS (pour 4 personnes)		
Forfait mobil home (saison)	1 218.00 €	1 300.00 €
Forfait caravane (saison)	791.70 €	810.00 €
Forfait caravane (mois)	152.25 €	155.00 €
Forfait mobil home avec compteur individuel (saison)	1 116.00 €	1 210.00 €
Forfait caravane avec compteur individuel (année)	680.00 €	780.00 €
Forfait caravane avec compteur individuel (mois)	140.00 €	supprimer
Toile de tente emplacement permanent (mois)		30.00 €
Chien (l'année)	60.90 €	80.00 €
Garage mort (5 mois)		150.00 €
CARTE MAGNETIQUE		
2ème carte magnétique	15.23 €	16.00 €

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

M/ Tarifs publicitaires 2009 en faveur du Petit Forézien :

Vu l'arrêté du 21 mai 1999 ayant pour objet la création d'une régie de recettes pour le Petit Forézien concernant les produits des publicités,

Vu la délibération du 29 novembre 2006 ayant fixé les derniers tarifs,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

FORMAT	Tarifs publicité		Tarifs publicité pour numéro spécial foire exposition			
			Pages normales			
	Pages intérieures	4ème de couverture	Tarifs pour abonnés à 11 numéros consécutifs		Tarifs pour non abonnés à 11 numéros consécutifs	
Pages intérieures			4ème de couverture	pages intérieures	4ème de couverture	
colonne 1/4 (1 6,0 x h 6,5)	54.00	70.20	62.00	80.60	124.00	161.20
colonne 1/2 (1 6,0 x h 13)	81.00	105.30	92.00	119.60	184.00	239.20
bandeau (1 19 x h 6,5)	131.00	170.30	151.00	196.30	302.00	392.60
bandeau 1/2 (19 x h 6,5)	68.00	88.40	79.00	102.70	158.00	205.40
bandeau 2/3 (1 12,5 x h 6,5)	90.00	117.00	103.00	133.90	206.00	267.80
rectangle (1 12,5 x h 10)	131.00	non disponible	151.00	non disponible	302.00	non disponible
1/2 page (1 19 x h 14)	171.00		196.00		392.00	
1 page (1 9 x h 27,5)	257.00		291.00		582.00	
Tarifs des petites annonces						
Eléments	Tarifs 2008	Tarifs 2009				
Petite annonce d'environ 4 lignes	5.10 €	6.00 €				

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

N/ Tarifs 2009 pour la Maison de la Commune

Vu l'arrêté du 17 janvier 1983 modifié ayant pour objet la création d'une régie de recettes pour le service de la maison de la commune,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant fixée les derniers tarifs,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Madame MATHIEU, Adjointe à la Vie Associative, propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

ELEMENTS	TARIFS 2008	TARIFS 2009
repas individuels		
repas abonnés (5 repas minimum par semaine)	7.41 €	7.60 €
repas occasionnels (moins de 5 repas par semaine)	8.43 €	8.70 €
repas complet porté à domicile abonné	9.05 €	9.30 €
repas complet porté à domicile occasionnel	10.05 €	10.25 €
repas personnel municipal et repas froid	3.65 €	3.70 €
repas pour les tiers		
repas complet (fromage et dessert)	9.04 €	9.30 €
repas amélioré n°1	11.88 €	12.30 €

repas centre de loisirs	2.15 €	2.50 €
repas enfant (jusqu'au 12 ans)		6.00 €
Collations		
Formule n°1	2.34 €	2.40 €
Formule n°2	4.01 €	4.20 €
Formule n°3	5.18 €	5.30 €
Apéritifs		
Formule n°1	2.34 €	2.40 €
Formule n°2	3.51 €	3.60 €
Formule n°3	4.52 €	4.60 €
Boissons		
Vin rouge	7.52 €	7.70 €
Jus de fruit	3.51 €	4.00 €
Café, potage, 1/4 de vin	1.32 €	1.40 €
Matériel de portage de repas		
plat inox l'ensemble	210.00 €	210.00 €
réceptif inox 3 compartiments Avec couvercle	120.00 €	120.00 €
bol à potage	15.00 €	15.00 €
couvercle	2.50 €	2.50 €
réceptif porcelaine	14.00 €	14.00 €

Les repas non annulés 24H00 à l'avance seront facturés à 100 % et les repas annulés 48H00 à l'avance seront facturés à 50 %

ELEMENTS	TARIFS 2008	TARIFS 2009
Période du 1er avril au 30 septembre		
Polyvalente Feurs	274.05 €	280.00 €
Polyvalente extérieur	314.65 €	320.00 €
1 salle des fêtes Feurs	147.18 €	150.00 €
1 salle des fêtes extérieur	172.55 €	176.00 €
2 salles des fêtes Feurs	223.30 €	230.00 €
2 salles des fêtes extérieur	255.78 €	265.00 €
Période du 1er octobre au 31 mars		
Polyvalente Feurs	324.80 €	335.00 €
Polyvalente extérieur	375.55 €	385.00 €
1 salle des fêtes Feurs	192.85 €	200.00 €
1 salle des fêtes extérieur	233.45 €	240.00 €
2 salles des fêtes Feurs	268.98 €	275.00 €
2 salles des fêtes extérieur	304.50 €	315.00 €
Période du 1er janvier au 31 décembre		
Salle réunion maison de la commune (tarif pour la demi-journée)	38.57 €	50.00 €

Salle réunion maison de la commune (tarif à la journée)		75.00 €
Salle polyvalente ou salle des fêtes (tarif associations locales)	23.35 €	24.00 €
apéritif mariage	96.43 €	100.00 €
université pour tous	96.43 €	100.00 €
Salle et cuisine		
Salle de restaurant et cuisine pour traiteur	71.05 €	72.00 €
Caution		
Caution salle des fêtes	330.00 €	330.00 €
Caution salle polyvalente pour utilisation matériel technique (audio et vidéo)	170.00 €	170.00 €
caution maison de la commune	170.00 €	170.00 €
Petites salles maison de la commune - tarif horaire		
Jusqu'à 30 séances	9.65 €	10.00 €
plus de 30 séances	4.52 €	5.00 €
Divers		
Utilisation locaux pour exposition (forfait)	38.00 €	39.00 €
Main d'œuvre technicien (heure)	19.45 €	20.00 €

Sur le tarif des locations de salles, je vous propose le demi-tarif pour les employés municipaux, la gratuité des locations des petites salles pour les associations foréziennes de Feurs et la gratuité pour l'ensemble des salles pour les réunions politiques.

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

O/ Tarifs 2009 pour la restauration scolaire :

Vu l'arrêté du 01 septembre 1969 ayant pour objet la création d'une régie de recettes pour la cantine,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant fixé les derniers tarifs,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Madame DELOBELLE, Adjointe à l'Education, propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 tout en signalant que ces tarifs sont très faible et qu'en plus ils intègrent les animations périscolaires :

	TARIFS 2008	TARIFS 2009
CANTINE		
Carnet de 12 tickets - maternelle	25.40 €	26.00 €
Carnet de 12 tickets - primaire	26.30 €	27.00 €
Ticket occasionnel et résident des autres communes	3.00 €	3.10 €
Ticket enseignant	3.70 €	3.90 €

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

P/ Tarifs 2009 pour les centres de loisirs périscolaires du soir (garderies) :

Vu l'arrêté du 26 juin 1985 ayant pour objet la création d'une régie de recettes pour la garderie,

Vu la délibération du 12 décembre 2007 ayant fixé les derniers tarifs,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Madame DELOBELLE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante au 1^{er} janvier 2009 :

	TARIFS 2008	TARIFS 2009
GARDERIE		
Fréquentation régulière	1.25 €	1,33 € soit 16,00 € le carnet
fréquentation occasionnelle	1.95 € par ticket	2.00 € par ticket

Par 22 voix pour et 7 abstentions cette tarification est adoptée.

5. Produits irrécouvrables :

A/ Produits irrécouvrables pour le budget du service assainissement :

Vu l'état des produits irrécouvrables du 27 octobre 2008 produit par le comptable, concernant des produits de la facturation d'assainissement des années 2002, 2004, 2005, 2006 et 2007, Monsieur NIGAY propose l'admission en non-valeur d'un montant de 4 601.32 € TTC à des procès verbaux de carence, à des commissions de surendettement, à des successions vacantes, à des liquidations judiciaires et à des clôtures pour insuffisance d'actifs.

Accord à l'unanimité

B/ Produits irrécouvrables pour le budget du service des eaux :

Vu l'état des produits irrécouvrables du 27 octobre 2008 produit par le comptable, concernant des produits de la facturation de l'eau des années 2002, 2004, 2005, 2006 et 2007, Monsieur TRIOMPHE propose l'admission en non-valeur d'un montant de 4 280.85 € HT (TVA 235.54 €) suite à des procès verbaux de carence, à des commissions de surendettement, à des successions vacantes, à des liquidations judiciaires et à des clôtures pour insuffisance d'actifs.

Accord à l'unanimité

C/ Produits irrécouvrables pour le budget principal :

Vu l'état des produits irrécouvrables du 28 octobre 2008 produit par le comptable, concernant des produits du camping des années 2006 et 2007, Monsieur TRIOMPHE propose l'admission en non-valeur d'un montant de 874.92 € HT (TVA 48.11 €) suite à des procès verbaux de carence et à un petit reliquat.

Accord à l'unanimité

6. Budget primitif 2009 : débat d'orientations budgétaires :

Afin de préparer le budget de l'année 2009, il a été indispensable de travailler à partir d'une perspective sur les derniers exercices. A partir de ce document qui prend en compte les incidences des différents transferts de compétences à la communauté de communes de FEURS EN FOREZ (déchetterie, piscine, ordures ménagères), Monsieur le Maire constate :

- une augmentation du chapitre 011, charges à caractères générales, de 30.66 % entre 2002 et 2007, soit environ 6 % par an alors que plusieurs services étaient transférés à la communauté de communes,

- une augmentation du chapitre 012, charges de personnel, de 23.58 % entre 2002 et 2007 soit environ 5 % par an, concernant cette hausse Monsieur CHAPUIS signale que les réformes statutaires concernant les catégories C du personnel communal ont eu des incidences sans que l'ancienne Municipalité puisse y faire quoi que ce soit. Par ailleurs Monsieur BERNARD constate que si la masse salariale a augmenté cela est dû à la création de services ou à des créations de postes, de plus ce dernier rappelle que le passage aux 35 heures a eu lieu sans embauche,

- une diminution du chapitre 66, charges financières, de 55 % entre 2002 et 2007 en raison de l'absence du recours à l'emprunt depuis 2002.

En contre partie, au niveau des recettes, on constate sur les chapitres principaux :

- une augmentation du chapitre 73, impôts et taxes (qui représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement) de 10.42 % entre 2002 et 2007, soit environ 2 % par an,
- une augmentation du chapitre 74, dotations et participation, de 8.23 % entre 2002 et 2007, soit environ 1.6 % par an.

Si cet effet « ciseau » a été en partie compensé par la diminution du chapitre 66 (charges financières), il apparaît urgent de rétablir l'équilibre de l'évolution des dépenses et des recettes **afin d'éviter un étranglement des moyens financiers de la collectivité**. Mais l'emprunt réalisé en 2008 pour le financement du château du Palais va augmenter de façon importante les charges financières.

En conséquence, et suite à cette analyse, les orientations du budget 2009 sont les suivantes pour l'ensemble des budgets :

- mise en place d'une procédure budgétaire avec transmission d'une lettre de cadrage aux chefs de service et mise en place de réunion biannuelle du suivi du budget,
- maîtrise du chapitre 011, charges à caractères générales, en allant seulement à l'indispensable en responsabilisant les chefs de services, et en mettant en place un pôle « achats » ayant pour objectif de mettre en place une procédure d'achat aboutissant obligatoirement à une mise en concurrence suivie d'une négociation, avec l'objectif de diminuer ce chapitre d'environ par rapport au compte administratif 2007,
- maîtrise du chapitre 012 – charges de personnel, chapitre qui représente environ 46 % des charges réelles de la collectivité alors que le bon ratio à viser serait de 40 % pour notre commune surtout depuis le transfert de compétences à la communauté de communes de FEURS EN FOREZ,
- répercussion de l'augmentation du coût de la vie sur les recettes de la collectivité afin de rattraper les dépenses qui ont augmentées plus vite que les recettes,
- mise en place d'une gestion dynamique de la trésorerie afin de générer de nouvelles recettes,
- mise en place d'une véritable gestion du patrimoine,
- mise en place d'une culture de recherches de subventions, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Au niveau des investissements, pour l'année 2009, les principales opérations seront les suivantes sur le budget principal :

- la voirie qui représente une part importante pour environ 1 100 000 € (la réfection du chemin de Jaricho, de la place du 11 novembre, la rue d'Assier, la rue de la Varenne, la rue du Rozier et les eaux pluviales du chemin de l'Eazilé, avenue Jean Jaurès, passage piétons Nord, enrochement de la Loise, étude d'aménagement du Carrefour de la Croix de Mission) ; Monsieur CHAPUIS se félicite de voir que le programme de voirie est sensiblement le même à celui voté en 2008. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a aucune raison de remettre en cause des engagements si ceux-ci sont cohérents.
- l'éclairage public : dans l'optique de faire des économies d'énergies une réflexion sera menée sur l'ensemble de notre éclairage public,
- des travaux importants seront entrepris au sein des écoles Charles Perrault et du 8 Mai pour un montant de 215 000 €,
- au niveau de la propreté urbaine, un investissement d'environ 280 000 € comprendra l'achat d'une balayeuse, de balayeuses individuelles et la condamnation des vieux WC publics enterrés au bénéfice de sanisettes modernes accessibles aux personnes à mobilité réduite, mobilier urbain (bancs, poubelles, ...),
- parc municipal : une reprise en profondeur de l'ensemble des allées du Parc sera effectuée (stabilisation du sol accompagnée d'une couverture de ghorre de finition de parc public) ; les récents travaux n'ayant pas apporté satisfaction car de nombreuses ornières sont apparues lors des dernières intempéries,

- les travaux relatifs au réaménagement de la Boissonnette représenteront environ 200 000 €,
- divers investissements associatifs : Château du Palais (AMF et MJC), vestiaires et matériels à la piste d'athlétisme, ...

Sur les budgets annexes, les principaux investissements sont :

- sur l'eau, réfection des branchements en plomb pour environ 250 000 € et le remplacement de la conduite de refoulement entre les 2 châteaux d'eau pour environ 248 000 € et la réfection des réseaux liés au programme de voirie,
- sur l'assainissement, l'étude pour la réfection du collecteur du soleillant, l'extension du réseau route de Valeille, la réfection des réseaux liés au programme de voirie et des travaux sur la station (dont le laboratoire).

Monsieur TRIOMPHE rappelle que l'objectif est de ne pas alourdir en 2009 la dette qui devra supporter le remboursement de l'emprunt contracté pour les travaux du château du Palais, soit 1 627 000 €. Des outils de suivie budgétaire seront mis en place ainsi qu'une politique volontariste de gestion dynamique de la trésorerie et du patrimoine immobilier de la commune.

7. Subventions exceptionnelles :

A/ Subvention en faveur du Karaté Club de Feurs :

Monsieur PALMIER, Adjoint aux Sports, demande d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300.00 € pour l'organisation d'une rencontre départementale de Karaté à Feurs.

A l'unanimité cette subvention est accordée

B/Subvention exceptionnelle en faveur de l'U.S.F :

Monsieur PALMIER propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300.00 € pour un festival de musique qui se déroulera les 12 et 13 juin 2009 ; pendant cette manifestation qui sera organisée par l'USF il y aura : une soirée chansons, une soirée disco, une projection cinématographique d'une comédie musicale et des concerts dans les rues de Feurs.

A l'unanimité cette subvention est accordée

8. Demandes de subventions suite aux inondations du dimanche 2 novembre 2008 :

Le dimanche 2 novembre 2008 la commune de Feurs a subi des crues de la Loire et de la Loire. Ces inondations ont provoqués de gros dégâts que nos services ont chiffrés aidés par les services de l'Etat. Le montant des travaux à réaliser est estimé à ce jour à 807 914.14 € TTC (sous réserve de mauvaises surprises sur la voirie communale dans le temps). Afin de réaliser les travaux Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Loire, de la Région Rhône-Alpes, de l'Etat (dans le cadre des Fonds de Solidarité) et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (au titre des aménagements de rivière pour ce dernier organisme).

Accord à l'unanimité

9. Annulation du projet immobilier concernant la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie :

Vu la délibération municipale du 29 juin 2004 décidant la réalisation d'une caserne,

Vu la délibération municipale du 23 mars 2005 faisant le choix des promoteurs et financeurs pour une nouvelle caserne de gendarmerie,

Vu la délibération municipale du 7 juin 2006 autorisant de recourir à un bail emphytéotique administratif (BEA) de 99 ans,

Vu la délibération municipale du 11 septembre 2007 annulant le BEA de 99 ans pour le passer à 30 ans et autorisant la signature d'une convention avec le financeur CICOBAIL,

Monsieur le Maire propose de ne plus réaliser ce projet en raison du coût élevé de cette opération pour la collectivité suite aux changements de financement par l'Etat sur ce projet immobilier.

Par 22 voix pour et 7 abstentions, la décision de ne plus réaliser la caserne de gendarmerie est prise

TRAVAUX

10. Avenant au marché relatif aux travaux de réfection des collecteurs d'assainissement :

Monsieur TRIOMPHE expose que le marché initial prévoyait la réfection des collecteurs d'assainissement des rues de Randan, de la Varenne et d'Assier. Suite aux fortes précipitations de novembre dernier et aux problèmes d'évacuation des eaux que la Ville a connu, il a été décidé de procéder, par anticipation, à des travaux de fonçage sous la déviation poids lourds afin de permettre le passage d'une conduite d'assainissement permettant l'évacuation des eaux du centre ville et de l'hippodrome via la rue des Minimes. Il a donc été établi un avenant d'un montant de 31 298 € HT augmentant le marché initial de 9,95 %, portant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 345 831,70 € HT. Monsieur TRIOMPHE propose d'accepter cet avenant au marché de réfection des collecteurs d'assainissement.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

11. Création et suppression des postes au tableau des effectifs :

Vu la délibération du 30 janvier 2008 concernant l'état des effectifs au 31 décembre 2007,

Vu la délibération du 30 janvier 2008 concernant la création et la suppression de postes,

Vu la délibération du 27 février 2008 concernant la création d'un poste d'animateur à temps non complet,

Vu la délibération du 29 avril 2008 concernant la création et la suppression de postes,

Vu la délibération du 29 avril 2008 concernant la création d'un poste de collaborateur de cabinet à temps non complet,

Vu la délibération du 29 juillet 2008 concernant la suppression de poste au tableau des effectifs,

Vu la délibération du 29 juillet 2008 concernant la création d'un poste d'ingénieur principal,

Vu la délibération du 13 novembre 2008 concernant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire,

Considérant l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion :

- pour le reclassement d'un agent sur le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe suite à la réussite du concours d'agent technique,

- pour la promotion interne d'un agent de la filière police municipale,

et les différents mouvements de personnel, Monsieur VOURIOT propose au Conseil Municipal de créer :

- deux postes d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet,

- un poste de chef de service de police municipale de classe normale à temps complet,

- un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 22 heures par semaine,

et de supprimer en contre partie :

- deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet,

- un poste de chef de police municipale à temps complet,

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet suite à un départ à la retraite,

- deux postes d'attaché territorial à temps complet.

Accord à l'unanimité pour ces créations et suppressions de postes au tableau des effectifs

12 Régime indemnitaire (complément) :

Vu la délibération du 19 décembre 2006 modifiée fixant les modalités d'attribution du régime indemnitaire au sein de la collectivité,

Vu la délibération de ce jour portant création d'un poste de chef de service de police municipale de classe normale au tableau des effectifs,

Considérant que la délibération du 19 décembre 2006 modifiée ne prévoit pas de régime indemnitaire pour ce grade là, Monsieur VOURIOT demande de définir le régime indemnitaire pouvant être attribué aux agents du grade de chef de service de police municipale de classe normale. En conséquence, il est proposé :

filière	cadres d'emplois et grades	nature de l'indemnité	texte de référence	taux
Police municipale	Chef de service de police municipale	Indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale	décret 2000-45 modifié du 20 janvier 2000	De 0 au taux maximum

Accord l'unanimité

13 Convention de mise à disposition d'un agent municipal avec l'office de tourisme de Feurs :

Vu les articles 61 et 61-1 de la loi n°84- 53 du 26 janvier 1984 concernant la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du 14 décembre 2005 portant sur la mise à disposition d'un agent à l'office de tourisme pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2006,

Vu la demande de l'office de tourisme de renouveler cette mise à disposition,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire, Monsieur VOURIOT sollicite le Conseil Municipal pour que Monsieur le Maire puisse signer une convention entre la mairie et l'office de tourisme afin de renouveler la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territoriale pour une durée de 3 ans pour exercer les missions d'accueil, d'information, d'animation, de promotion et de développement du tourisme local.

Bien entendu, l'office de tourisme devra rembourser à la mairie de FEURS (trimestriellement) la rémunération de cet agent.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

14- Rapport d'activités 2007 de la communauté de communes de Feurs en Forez :

Comme le prévoit la réglementation, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le rapport d'activités de la communauté de Communes de Feurs en Forez.

Par 7 voix pour et 22 abstentions le rapport d'activités 2007 de la communauté de communes de Feurs en Forez est approuvé

DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2008 à savoir :

17/11/2008	La société ARCHEODUNUM est retenue pour le marché de travaux relatif à l'opération de fouilles archéologiques préventives pour un montant de 139 666.49 € TTC (rue de la Varenne, rue d'Assier et rue du Rozier)
17/11/2008	La SAS MATHIEU (concessionnaire Renault) est retenue pour l'acquisition d'un véhicule de fonction pour le centre technique municipal pour un montant de 15 100 € TTC (offre de base + options 1, 2 et 3)
18/11/2008	ation d'une régie d'avances temporaire pour le service vie sociale dans le cadre des actions de découverte des emplois saisonniers
11/12/2008	Un placement de fonds provenant de la vente d'un ensemble immobilier rue Louis Blanc et rue Marc Seguin selon l'acte de vente du 8 décembre 2008 d'un montant de 60 000.00 €

Monsieur le Maire rappelle à tous les conseillers municipaux qu'ils sont cordialement invités à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 9 janvier 2009 à 18h30 à la Maison de la Commune. Enfin, avant de se séparer ce dernier souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h30.